**Saint-Ouen-L’Aumône**

**Bilan**

**COMPOSITION DU CANTON**

Communes d’Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frépillon, Frouville, Hédouville, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Mériel, Méry-sur-Oise, Nesles-la-Vallée, Saint-Ouen-l’Aumône et Valmondois.

**INTERCOMMUNALITÉS**

CA Cergy-Pontoise

CC Vallée de l’Oise et Trois Forêts

CC Sausseron Impressionnistes

**Contexte politique**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** | | | | | | | |
| **Période élective** | | **Mandat** | | **Identité** | **Nuance** | | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Pierre-Édouard Eon |  | [LR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Chef d'entreprise Maire de [Méry-sur-Oise](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9ry-sur-Oise)  Conseiller départemental délégué au Numérique  Président de du Syndicat mixte Val d’Oise Numérique |
| 2015 | en cours | Véronique Pélissier |  | [LR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Avocate Conseillère municipale de [Saint-Ouen-l'Aumône](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Ouen-l%27Aum%C3%B4ne) 10ème Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la Prévention Spécialisée et à la Vie Universitaire |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Pierre-Édouard Eon et Véronique Pelissier (Union de la Droite, 29,14 %) et Fabienne Daumas et Philippe Moulines ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_(parti_fran%C3%A7ais)), 26,81 %). Le taux de participation est de 45,11 % (15 940 votants sur 35 332 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national[8](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_de_Saint-Ouen-l%27Aum%C3%B4ne#cite_note-ResultatsFE-8). Au second tour, Pierre-Édouard Eon et Véronique Pelissier (Union de la Droite) sont élus avec 66,97 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 44,1 % (9 202 voix pour 15 579 votants et 35 330 inscrits).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Maires élus en 2020** | | | | |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |
| **AUVERS-SUR-OISE** | Isabelle Mézières | DIV | 73,16% | 47,13% |
| **BUTRY-SUR-OISE** | Claude Noel |  | 54,33% | 53,76% |
| **FREPILLON** | Patricia Zeiss |  | 100 % | 67,64% |
| **FROUVILLE** | Stéphan Lazaroff |  | 100 % | 55,62% |
| **HEDOUVILLE** | Eric Couppe |  | 100 % | 45,76% |
| **HEROUVILLE** | Eric Baert |  | 100 % | 48,42% |
| **LABBEVILLE** | Alain Devillevichot |  | 100 % | 39,95% |
| **MERIEL** | Jérôme François |  | 51,78 % | 56,78% |
| **MERY-SUR-OISE** | Pierre-Edouard Eon | DVD | 64,94% | 61,11% |
| **NESLE-LA-VALLEE** | Christophe Buatois |  | 71,65% | 52,74% |
| **SAINT-OUEN-L’AUMONE** | Laurent Linquette | DVG | 50.46 % | 69.97% |
| **VALMONDOIS** | Bruno Huisman |  | 100 % | 66.67% |

Isabelle Mézières, Maire d’Auvers-sur-Oise, a été élue Présidente de la Communauté de commune de Sausseron impressionistes.

**Eléments marquants**

**Aménagement du territoire :**

Valmondois/Butry-sur-Oise : étude de faisabilité finalisée en 2019 pour la réalisation d'une opération de logements sur le secteur gare avec l’Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et le Conseil Départemental. Le protocole foncier est en discussion.

Mériel : conventions multisites avec l'EPFIF pour la réalisation de logements sur le secteur de la gare et le secteur des Garennes. En 2020, un projet d’éco-quartier est annoncé.

Saint-Ouen l’Aumône : création d’un nouveau quartier Liesse 2 en continuité de l’existant. Il s’agit de construire environ 800 logements dont 25 % de logements sociaux, un groupe scolaire dont la livraison est prévue en 2021 et plusieurs lots d’activités.

**Grands projets métropolitains :**

Vallée de l’Oise

Plan d’actions réalisé en 2020 dans le cadre du Schéma directeur pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre de la Vallée de l'Oise (lancement des premières opérations en 2021).

Projet d’aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt

En 2020, le SMAPP est propriétaire de près de 450 ha sur son périmètre d’intervention et 10 hectares ont été plantés sur les communes de Saint-Ouen l’aumône, Frépillon et Méry-sur-Oise. Fin 2020, 30 hectares sont plantés sous la maitrise d’oeuvre de l’ONF ce qui représente environ 62 000 arbres d’essences diversifiées (une trentaine d’essences).

**Environnement**

**La plaine de Pierrelaye futur poumon vert du Val d’Oise**

**Chiffres**

1350 ha de forêt

250 ha d’espaces ouverts

90 km de cheminements

1 chemin de Grande Randonnée

8 portes d’entrées principales aménagées

11 aires de stationnement forestières

**Dans les dix prochaines années, un million d'arbres seront plantés sur le site** de 1 350 ha de la Forêt de Pierrelaye-Bessancourt, faisant le lien entre les forêts de Montmorency et de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Elle s'étendra sur les sept communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. C’est un **aménagement à 84,5 M€.**

**La France n'a pas connu projet de pareille ampleur depuis quatre siècles.** Colbert devait alors développer les forêts pour assurer la construction des navires français.

Le projet a trois ambitions : préserver la plaine en tant qu'espace naturel, lui donner une autre vocation et offrir un nouveau cadre de vie aux habitants.

Ces derniers pourront à terme emprunter l'une des huit portes d'accès à la forêt, afin de parcourir les 90 km de chemin qui la traverseront.

Pour les habitants du Val d’Oise et de l’Ile-de-France, cette forêt viendra renforcer la trame verte et contribuera à la lutte contre la pollution atmosphérique et contre le réchauffement climatique.

Pour la France, voici un projet inédit depuis plusieurs siècles, et de long terme puisque la forêt ne sera mature que d’ici 30 à 50 ans.

L'aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt est devenu visible en 2019 avec la plantation des premiers arbres sur trois parcelles situées sur les communes de Méry-sur-Oise, Herblay-sur-Seine et Saint-Ouen l'Aumône totalisant une vingtaine d'hectares.

**→ Contrat d’Intérêt National "aux franges de la forêt de Pierrelaye"** :

Signé en Mars 2017, il concerne 9 communes (Beauchamp, Bessancourt, Frepillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, Taverny) et 3 intercommunalités (Val Parisis, CACP, CC de la Vallée de l’Oise et des trois forêts). Il a pour ambition un projet de territoire partagé autour de la nouvelle forêt et **vise à développer 8 à 10 000 logements dans un cadre de vie renouvelé.**

Après les études opérationnelles engagées de 2012 à 2015, un syndicat mixte (SMAPP) a été créé pour mettre en œuvre le projet (Région, Département, Val Parisis, Saint Ouen l’aumône et Méry sur Oise).

D’abord syndicat d’études (de mars 2014 à décembre 2016), il s’est transformé en décembre 2016 en syndicat opérationnel**.** Le Département estun des membres fondateurs. Fin 2018 il aura versé une contribution de 945 000 euros au SMAPP depuis sa création (33% du fonctionnement sur 5 ans) et accueille le siège du syndicat.

**Attractivité du territoire**

**La Cosmetic valley, un vivier d’emplois et un exemple d’attractivité :**

L’implantation de la filière cosmétique en Val d’Oise – **qui représente 5.500 emplois** – est révélatrice de notre stratégie départementale en matière de développement économique, à savoir :

- soutien à l’économie productive et à l’industrie;

- soutien à l’entreprenariat innovant;

- enfin renforcement de l’attractivité de notre territoire au national et à l’international.

Des entreprises comme Alès (à Bezons), Sisley et Clarins (ici à Cergy-Pontoise), Givaudan (à Argenteuil) ou encore le groupe japonais Daito Kasei (à Taverny), trouvent, dans notre département, un écosystème favorable à leur développement.

Elles trouvent en Val d’Oise une offre de formation de haut niveau dans les domaines appliqués de la cosmétique, au sein de l’Université de Cergy-Pontoise, de l’Ecole de Biologie industrielle, de l’ESSEC (qui a créé son Centre d’Excellence Luxe, Art et Culture), ou encore de l’Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l’Aromatique alimentaire, antenne de l’Université Paris-Seine.

Les laboratoires universitaires, en lien avec les pôles R&D des entreprises, développent des programmes de recherche innovants, dans des domaines de pointe, et qui irriguent l’ensemble de la filière cosmétique.

Le Département a par ailleurs financé (soutien des travaux d’installation à hauteur de 108.000 euros en 2017) une plateforme, développée par l’Université de Cergy-Pontoise : c’est le projet «Cosmetomics», qui vise à aider les entreprises de la filière à innover et à démontrer la sécurité de leurs produits en s’appuyant sur les ressources académiques locales.

**SAINT-OUEN-l’AUMÔNE**

Maubuisson devient un incubateur d’entreprises innovantes dans le domaine de l'art, de la culture et du patrimoine

Contexte : l’Abbaye royale de Maubuisson (1236) située à Saint Ouen l'Aumône, est reconnue comme un lieu incontournable de l’art contemporain en Ile-de-France et une référence pour les partenaires artistiques.

Ses programmes de recherche, de production et de médiation s’articulent autour des deux axes qui structurent son identité : valorisation du patrimoine & création contemporaine.

**Comme le Département s’y était engagé**, le site concrétise aujourd’hui son projet de s’ouvrir à la modernité et aux jeunes entreprises innovantes. Ce projet inauguré en mars 2020 fait de l’abbaye cistercienne un site patrimonial unique en France, un incubateur de projets, au croisement entre la production artistique et l’entreprenariat culturel.

S’y côtoient artistes, créateurs de talents et entreprises émergentes dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Partenariats : Communauté d’agglomération de Cergy-Pontoise, Communauté d’universités et d’établissements Université Paris Seine et notamment l’Ecole nationale supérieure d’art de Paris-Cergy, l’ESSEC et l’EISTI.

Pour renforcer la portée du projet et créer son réseau, le site fonctionnera en lien étroit avec l’incubateur de la Turbine à Cergy, les ateliers de Chenevières à Saint-Ouen-l’Aumône, ainsi que l'Institut d'Études Avancées de l'université de Cergy-Pontoise.

**Le fait qu’un incubateur de start-up basées dans le domaine de l'art, de la culture et du patrimoine naisse dans une Abbaye est une première dans le Val d’Oise et c’est tout simplement une première en France.**

Chiffres

Coûts des travaux pour le Conseil départemental 1,08 M€.

Le Conseil régional d’ile de France a octroyé  deux subventions : 110 000 € pour la création d'un tiers lieu dédié à la création artistique et à l'innovation entrepreneuriale, 360 000 € pour le réaménagement de l'abbaye.

**Routes**

**Requalification de la RD14 en 2018**

Pensé dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Liesse II à Saint-Ouen-l’Aumône, le coût du projet est estimé à 18 M€ HT. La participation du CD95 s’élève à 2,45M€ HT et comprend le déclassement de la RD14 entre le giratoire créé sur la bretelle et la RN184.

**BUTRY-SUR-OISE**

L’entretien et la sécurisation des routes départementales passent également par la surveillance et l’intervention régulières sur le patrimoine. Le Département a ici finalisé les travaux de reprise du mur de soutènement de RD4 au niveau de la rue de Parmain : **81.000 euros investis par le Département.**

**Plan vélo départemental à 17,3 millions d’euros :**

Nous avons adopté, le 20 décembre 2019, le Plan vélo du Val d'Oise afin d’encourager les déplacements vélo du quotidien.

**>> Le Plan vélo s'articule autour de quatre objectifs :**

- mailler le département du Val d'Oise d'itinéraires cyclables ;

- développer des services à destination des cyclistes (stationnement, ateliers de réparation, services de locations…) ;

- développer la pratique du vélo des agents du Département ;

- promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Nous prévoyons d’allouer au développement du vélo 4,8 M€ pour l’année 2020 et au total 17,32 M€ sur la période 2020-2022.

53 nouveaux kilomètres de pistes cyclables devraient venir s’ajouter aux 914 kilomètres déjà existants dans le Val-d’Oise.

Surtout, un aménagement sera réalisé sur la D 14 à la frontière avec la communauté d'agglomération de Cergy entre Pierrelaye et le nouveau quartier « Liesse II » de Saint-Ouen-l'Aumône (650 m, pour un montant estimé à 600 000 €), pour faciliter notamment l'accès à la gare de Liesse. Toujours dans Cergy-Pontoise, une voie de 600 m est en prévision entre Boisemont et Vauréal, et à Pontoise, sur la D 14, une piste très attendue de 1,5 km pourrait à terme relier la D915 et la gare.

**Plan régional RER VELO**

Dans le cadre du plan de déconfinement, le Val d’Oise s’est inscrit dans le cadre du projet de Réseau expression régional (RER Vélo).

Après échange avec les différentes collectivités, le Conseil départemental a réalisé dès le mois de juin des aménagements cyclables temporaires sur la RD 14 entre Saint-Ouen l’Aumône et Osny. Le projet a été réalisé au moyen de la signalisation temporaire adéquate : marquage au sol d’une ligne continue et pictogramme « vélo » jaune, accompagnés d’une signalisation verticale temporaire de police et de panneaux d’information.

Aujourd’hui, une réflexion est en cours pour pérenniser ces pistes de manière pleinement adaptée.

**Inauguration de la boucle cyclable d’Auvers sur Oise en juin 2015 :**

La boucle cyclable d’Auvers sur Oise (Auvers-sur-Oise / Nesles-la-vallée / Vallangoujard / Pontoise) (33 kilomètres) fait partie d’un projet plus large, celui des boucles du Vexin.

3 axes nous ont guidés durant la phase d’aménagement :

-L’intégration environnementale

-La prise en compte des autres usagers: riverains et agriculteurs, promeneurs équestres,

-L’adaptation à l’existant

Budget boucle d’Auvers : 1,5M€ (CD : 750K€ CR : 750K€)

Au global (avec les boucles du Vexin) 4,9M€ (CD : 2,45 M€ CR : 2,45M€)

L'itinéraire dessert les villes, villages, gares SNCF, monuments et sites naturels remarquables du PNR et s'adapte à différents types d'usagers : cyclotouristes, randonneurs à la journée, promeneurs locaux.

Il favorise le développement d'offre de services, hébergements, gîtes ruraux ou chambres d’hôtes, restauration, commerces

En 2016 la boucle de Théméricourt a été finalisée, les travaux de celle de La Roche Guyon débutant en 2020. Elles seront reliées entre elles par l’itinéraire cyclable Paris-Londres (à terme 160 Km d’itinéraires cyclables valorisés).

Ce projet de boucles du Vexin est un formidable outil de valorisation et de promotion de notre patrimoine naturel et culturel à destination de tous les Valdoisiens et plus largement de tous les amoureux de la nature, de la culture et bien sûr …de la petite reine.

Notre stratégie est claire : encourager la structuration de projets touristiques avec de véritables impacts économiques et touristiques pour le territoire en termes de création de valeur, d'emplois et d'attractivité.

**Mobilités**

En 1985, le Val d’Oise a promu la création d’un réseau départemental de bus. Depuis plus de trente ans aujourd’hui, une trentaine de lignes régulières de ce réseau desservent le Val d’Oise. En 2018, 7,6 millions d’euros ont été consacrés au financement de ces lignes dont près de 5 millions pour le Vexin, dans la partie la plus rurale du département.

**Expérimentations de covoiturage : (Covoit’ici et Coup d’Pouce)**

Dans le Vexin, où les services de transports collectifs sont plus distendus en raison de la dispersion des populations, les habitants sont davantage captifs de la voiture.

Ici, nous avons donc engagé des expérimentations pour de nouvelles formes de mobilité comme

« Covoit’ici », depuis 2015, avec l’implantation de 5 bornes de covoiturage en complément des lignes de bus existantes. « Coup d’Pouce » est lui aussi un système de covoiturage courte distance que nous avons aidé à mettre en place dans le Vexin pour rabattre ses usagers vers les lignes de bus.

**Les mobilités rurales dans le plan d’urgence du Val d’Oise**

Face aux conséquences économiques et sociales liées à l'abandon du projet d’envergure Europacity, la Région Ile-de-France a rendu public, le 21 novembre 2019, un plan d'urgence pour le Val-d'Oise **dans les secteurs du transport, de l’aménagement et de l’environnement, de la culture, de l’éducation, de la Politique de la ville ou encore de l’emploi.**

Parmi les mesures annoncées, deux concernent les mobilités rurales :

* Lancement d'un grand plan transports pour le Vexin dès 2020
* Expérimentations de covoiturage citoyen en territoire rural : 2 solutions de transport à la demande (TàD) sont en cours de déploiement dans le Vexin et à l'Est du Val d'Oise.

Concrètement ce TAD propose qu’une navette vous prenne en charge à un arrêt de bus de votre commune à un horaire prédéfini et vous dépose à un arrêt de rabattement **où l'on garantit une correspondance** avec les lignes 95-05 ou 95-08 pour se rendre à Cergy-Pontoise.

Début 2020, IdFM et la Région ont organisé une réunion de présentation des expérimentations possibles: pas de volonté franche des élus peut-être en raison de la période électorale. Depuis, la crise sanitaire a freiné la poursuite des rencontres.

En attente d'une initiative de la Région pour poursuivre et susciter les expérimentations.

L'Etat a annoncé le démarrage des travaux pour la création d'une voie de covoiturage sur l'A15 cette semaine.

**Collèges**

**MERIEL**

**2017 Extension du collège Cécile Sorel**

**Montant total des travaux : 2,4 millions TTC**

**Le collège construit en 1999 voit augmenter sa capacité d’accueil de 583 collégiens à 650 grâce à ces travaux. Ils sont justifiés par l’augmentation des constructions sur la commune, le manque de salles d’enseignement général et une cuisine sous-dimensionnée au regard du nombre de demi-pensionnaires (517 demi-pensionnaires en 2017/2018 avec 2 services pleins)**

* **Les travaux effectués:**
* **La construction de 4 salles d’enseignement général**
* **L’extension de la demi-pension afin de transformer l’office d’assemblage en une cuisine de production**
* **L’aménagement partiel de la salle à manger pour les professeurs y compris les sanitaires**
* **La création d’un préau permettant une liaison entre le bâtiment du collège et la demi-pension**
* **Calendrier des travaux :**
* **Fin 2018 : livraison des locaux scolaires**
* **Rentrée scolaire 2019 : livraison de la demi-pension**

**Social et médico-social**

**→ en 2018, création d'un nouveau centre PMI à Auvers sur Oise** avec mise en place dans les locaux PMI d'une permanence sur rendez- vous du SSD un à deux jours par semaine. Regroupement de l’activité avec Mery sur Oise à compter du 1/9/2018.

→ **Problématique d'hébergement sur la commune de Saint Ouen L'Aumône :** hôtels sociaux excentrés et mal desservis par les transports en commun, familles en errance avec de très jeunes enfants...

**Culture**

**Les Racines de Vincent Van Gogh**

Nous savons maintenant où la dernière toile de Vincent Van Gogh fut peinte. C’était à Auvers-sur-Oise, devant des racines tortueuses, sans doute à l’image de l’esprit du peintre à cette période de ses 70 derniers jours de sa vie.

Le Val d’Oise et plus particulièrement Auvers-sur-Oise ont eu le privilège d’être choisis par Théo Van Gogh sur les conseils de Camille Pissarro pour encourager Vincent à s’y installer.

Il est ainsi venu au cœur du Vexin Français et ce n’est pas un hasard puisque c’est un des plus beaux sites au monde. Ceux qui sont venus peindre dans cet endroit le disaient déjà à l’époque de Van Gogh. C’était un lieu reconnu pour être un atelier de peintres en plein air et terre d’accueil de nombreux artistes.

Le Conseil départemental a à cœur de mettre en valeur l’œuvre de Van Gogh.

Notre collectivité y contribue à Auvers depuis plusieurs décennies, au Château d’Auvers-sur-Oise et dans ses jardins, que nous avons rachetés et restaurés. Le parcours impressionniste que nous y avons récemment créé est une fierté. Il s’ajoute à un autre trésor, qui est notre collection départementale d’œuvres d’art, dont fait partie la seule gravure réalisée par Vincent, dans la maison du Dr Gachet.

**Le château d’Auvers-sur-Oise** *(confer Dossiers d’actualité)*

**→ Historique**

● En 2016, le CDVO confiait à la SEM d’Auvers, dont il est le principal actionnaire, par un contrat de délégation de service public (DSP), l’exploitation du Château d’Auvers et de son nouveau parcours spectacle. La durée du contrat de DSP était fixée à 20 ans à compter du 1er avril 2016.

→ Face à la situation financière préoccupante de la SEML d’Auvers, le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise a ouvert au bénéfice de la SEML une procédure de conciliation le 15 octobre 2018.

● Afin d’assurer le maintien du service public de la SEM Château d’Auvers et suite aux conclusions de la procédure de conciliation ouverte par le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise, le Val d’Oise a repris en régie directe les activités et du personnel de la SEM, à compter du 1er janvier 2019.

→ Cette reprise a été actée par délibération de l'Assemblée départementale du 21 décembre 2018, afin d’assurer, dans l’intérêt général, une reprise de la gestion du site en adéquation avec sa vocation touristique, commerciale et culturelle.

**→ Difficultés à la reprise en régie**

● L’action du Château d’Auvers s’inscrit dans le cadre de la politique culturelle du Département à travers :

- la valorisation du patrimoine ;

- le parcours-multimédia culturel dédié à l’impressionnisme "Vision impressionniste" ;

- une programmation culturelle d’expositions et d’évènements ;

- des visites « découvertes » auprès des jeunes publics, notamment les scolaires

- la sensibilisation des publics valdoisiens, l’éducation culturelle et le rayonnement de la culture sur l’ensemble du territoire du Val d’Oise.

En ce qui concerne ses activités commerciales, la mise à disposition des espaces est assurée par la location pour des évènements professionnels ou privés (séminaires, mariages…).

● En 2019, la fréquentation s’établissait à 36 142 visiteurs pour l’ensemble des activités du Château dont 32 244 pour le seul parcours-spectacle (en retrait de 12% par rapport 2018).

Pour mémoire, les chiffres escomptés dans le compte d’exploitation initial de la DSP prévoyaient pour 2019 un volume global de 183 087 visiteurs au total (comprenant Musée, boutique, restaurant, groupes) dont 90 869 pour le seul musée.

Le chiffre d’affaires a ainsi été ramené de 1 187 150 € en 2018 (dont 445 139 € au titre de la restauration) à 655 951 € en 2019 (sans la restauration).

**→ Plan d’actions proposé pour reconfigurer le parcours scénographique du Château**

● Des mesures d’urgence ont été mises en œuvre dès le mois de mars 2019, à l’initiative du Comité de pilotage qui continue à associer l’ensemble des élus qui siégeaient précédemment au Conseil d’Administration de la SEM, à savoir :

* Une révision à la baisse de la politique tarifaire (de 15 € le tarif de base a été ramené à 12€ et le tarif réduit est passé de 9€ à 7,50€), a été ressentie positivement (plus de client rebroussant chemin à l’accueil du Château du fait du prix) et est à évaluer en effet sur le chiffre d’affaires
* Le développement d’actions de communication, partenariats et marketing ;
* Le lancement d’une réflexion sur l’adaptation du parcours aux jeunes publics ;
* La réouverture en mai d’une nouvelle offre de « petite restauration » au sein du café Le Nymphée;
* Le rajout d’assises tout au long du parcours ;
* La requalification de la boutique et de ses produits ;
* Une attention particulière portée au parc et à son entretien depuis sa remise en régie

→ Un certain frémissement de la fréquentation a été perçu à la rentrée des vacances d’été 2019 (+14% en septembre et + 40% en octobre) mais cela reste insuffisant dans la mesure où le ressenti général considère le parcours froid et long, peu adapté aux jeunes publics, élitiste et peu confortable et peu propice à la libre déambulation du fait de son séquencement.

● Au regard des constats et des recommandations d’Atout France, le Comité de pilotage a été amené à considérer favorablement un repositionnement ambitieux mais réaliste du parcours d’Auvers comme un lieu multi expériences s'appuyant notamment sur la personnalité de Van Gogh eu égard à sa très forte notoriété associée à Auvers.

→ L'inauguration en juillet 2020 du site de la réalisation à Auvers-sur-Oise, il y a 130 ans, du dernier chef-d'œuvre de Van Gogh, Racines, peut y contribuer fortement.

● Autres recommandations préconisées par Atout France :

* viser prioritairement le bassin francilien qui constitue une cible de 12 millions d'habitants et adresser également le lieu aux clientèles locales en favorisant par ailleurs le tourisme fluvial et cyclo pédestre (le village d’Auvers se situant sur l’itinéraire Londres/Paris qui passe au pied du Château) ;
* rechercher une cohérence d'image en recentrant la marque "Château d'Auvers" et en refondant le site Internet en mobilisant une agence de communication ;
* faire des jardins et du bois des produits à part entière qui créent le lien avec la ville d’Auvers, en renforçant l’entretien du parc, en prévoyant des outils de médiation et de nouvelles activités ludiques et éducatives dans les jardins du Château et en aménageant des espaces par un mobilier adapté ;
* une nouvelle configuration de la boutique pour l'adapter au parcours des clients, une proposition à terme d’une restauration complète sur le site et le renforcement de partenariats avec les autres points d'intérêt touristiques d'Auvers en concertation avec l'Office du tourisme…

● Le Bureau départemental du 20 janvier 2020 a validé le lancement d’une étude d’ingénierie et de prestation intellectuelle pour la reconfiguration du parcours autour de la figure tutélaire de Van Gogh, dans la limite d’un montant maximum de 40 000 € HT.

→ Il est à noter que le Château d’Auvers-sur-Oise fait partie des sites mis en valeur par la campagne de promotion touristique « #PleinlesMirettes » (été 2020) lancée par le Conseil départemental à Paris dans les rues, le métro et dans des gares (Saint-Lazare et gare du Nord), mais aussi dans des centres commerciaux.

→ Parmi les projets soutenus par les Trophées de l’innovation touristique 2020, plusieurs concernent directement Auvers-sur-Oise :

* Amélioration de l’expérience de visite du village et de l’accueil des visiteurs à l’Office de tourisme d’Auvers-sur-Oise Sausseron-Impressionnistes (10 354,50 €).
* Réfection du quai d’Auvers-sur-Oise, projet porté par le SMBO (49 744€).

**« L’été des soignants » au château d’Auvers :**

Pour remercier les pompiers et les soignants de leur mobilisation durant la crise sanitaire, le département a lancé l’opération « l’été des soignants». L’entrée dans certains lieux touristiques du Val-d’Oise aura été gratuite pour eux jusqu’au 30 septembre.

**Le Département est le partenaire historique du Festival d’Auvers-sur-Oise**

Subvention CDVO 2020 : 219.000€

Ce festival de renommée internationale propose un programme équilibré entre artistes reconnus et jeunes interprètes qui voient là une opportunité unique pour lancer leur carrière. Son écrin principal est l'église d'Auvers-sur-Oise, célèbre dans le monde entier grâce au tableau qui la représente, peint par Vincent Van Gogh.

Par sa notoriété, le Festival contribue à la valorisation d’Auvers-sur-Oise et du Département du Val d’Oise. Il est un partenaire fort du Château d'Auvers en collaborant à sa programmation culturelle (animations musicales gratuites dans le parc, peintre invité dans l'Orangerie…).

Le Festival s'attache à conquérir de nouveaux publics sur les territoires où il intervient : Vallée du Sausseron, Vallée de l'Oise et Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Son organisation repose sur une équipe permanente de quatre personnes.

Le Festival a inauguré en 2019 "les midis au Château d'Auvers", en collaboration avec le Département, pour des découvertes de jeunes artistes à l'heure du déjeuner.

Un projet d'éducation artistique en itinérance sur le territoire de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionistes a démarré, en septembre 2019, avec l'ensemble Accentus qui mène des ateliers de pratique chorale auprès des jeunes, de la maternelle à l'université.

**A Auvers-sur-Oise, 3 lieux labellisés « Maison des Illustres »**

Le Val d’Oise est riche de lieux où s’incarne la mémoire, le génie et la créativité des Illustres (Van Gogh, Cézanne, Pissarro, Daubigny, Manet ou encore Boggio) ; et qui aujourd’hui témoignent de l’histoire de ces figures remarquables.

Musées labellisés en Val d’Oise : **musée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency (2012), Maison-Atelier Charles François Daubigny (2015), Maison-Atelier Boggio (2018) et Maison du Dr Gachet (2018).**

Le label *Maison des Illustres*, créé en 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication, a été pensé afin d’**attirer l’attention du public sur ces lieux d’exception**.

Attribué pour une durée de 5 ans renouvelable, il distingue aujourd’hui 226 maisons, ateliers, musées ou châteaux, en France comme à l’étranger ; 34 en Ile-de-France, 4 en Val d’Oise dont 3 pour la seule commune d’Auvers-sur-Oise.

**VALMONDOIS**

**Le CDVO subventionne la restauration d’un monument historique classé exceptionnel**

Le MTVS (Musée des Tramways à vapeur) possède un monument historique classé exceptionnel. Il s’agit d’une locomotive à vapeur Deauville 130T, exemplaire unique en France. Pour financer sa restauration, une souscription a été lancée en 2018 via la Fondation du Patrimoine. Le Département a donné une subvention de **27.600 euros** pour ces travaux.

**Tourisme**

**L’archipel Vallée de L’Oise, l’un des berceaux de l’Impressionnisme**

Cet archipel de la vallée de l’Oise a été une étape importante dans l’histoire du mouvement impressionniste qui a révolutionné l’histoire de l’art.

Auvers-sur-Oise, et l’Isle-Adam et Pontoise s’unissent pour promouvoir cette identité et cet héritage impressionniste encore vivant aujourd’hui. Toutes trois recèlent une multitude d’invitations à la visite, à la balade, à la découverte.

**>> Contrat régional de la Vallée de l’Oise : profiter d’un effet levier avec la Région**

Le Département du Val d’Oise a signé, le 9 juillet 2019, le Contrat Régional de Destination touristique de la Vallée de l’Oise. Ce contrat formera un outil efficace grâce auquel tous les acteurs concernés pourront unir leurs forces et proposer des actions concrètes au service de la visibilité de leurs territoires.

Objectif : protéger, valoriser et faire connaitre davantage les nombreux atouts d’une destination à la fois dynamique et singulière, parce que riche de culture, d’art et d’histoire.

Des actions prioritaires ont été identifiées, à savoir :

* l’itinérance le long de l’Oise, à pied ou à vélo, qui permet de faire l’indispensable lien entre les différents pôles de la destination;
* le tourisme fluvial et fluvestre sur la Vallée de l’Oise,
* ou encore l’offre d’hébergement.

Si la Région constitue un partenaire privilégié pour faire converger l’action et les moyens publics, le Département mettra également à la disposition des signataires, ses moyens d’actions :

* Soit pour soutenir les projets d’investissements sur le territoire (grâce à son appel à projets touristiques innovants) ;
* Soit pour accompagner nos partenaires touristiques qui portent ces projets grâce aux moyens d’ingénierie proposés par Val d’Oise Tourisme.

**Environnement/ PNR du Vexin**

Le PNR du Vexin Français regroupe 78 communes du département, ce qui couvre près de la moitié de son territoire. L’action du PNR du Vexin Français s’appuie sur une Charte qui fixe des objectifs et un cadre d’intervention en matière de développement durable, pour une ruralité vivante et innovante.

>> Axe 1 : maîtriser l’espace et protéger le patrimoine,

>> Axe 2 : promouvoir la vocation agricole du territoire, ses atouts touristiques et économiques,

>> Axe 3 : mettre l’homme au coeur d’un projet territorial innovant.

Le Département soutient la mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers. Le paysage du Vexin est pensé comme un monument historique, donc un objet à part entière de recherches et d’enseignement.

En 2020, le Département a renouvelé la convention de partenariat qui lie le Département au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, en y associant un financement de 100 000€.

Pour cette année 2020, le Département finance :

>> Les actions éducatives à l’environnement autour de l’alimentation durable, l’observation des paysages et l’itinérance à pieds,

>> Un programme de sorties à vélo organisé par le PNR du Vexin Français,

>> Un travail de fond sur le paysage avec la création d’une route touristique, un questionnement nouveau sur les chartes paysagères des communes et l’élaboration d’un guide ou de fiches conseil sur les aménagements et la qualité paysagère.

« Développer en protégeant, protéger en développant » est une des devises du PNR du Vexin Français.

Il est un atout touristique, environnemental et culturel pour notre département et le Conseil départemental entend rester un de ses principaux partenaires.

**Agriculture**

**Fonds d’aide exceptionnelle aux agriculteurs et centres équestres**

Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés (maraichers, horticulteurs, pépiniéristes…) ont été fortement pénalisés pendant le premier confinement de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Département est à leurs côtés pour affronter cette crise économique et sociale. Ces acteurs du monde agricole font partie de l’identité de notre territoire et agissent pour le bien et le bon local pour les Valdoisiens. Les élus ont approuvé en octobre 2020, la création d’un fonds d’aide exceptionnelle de 95 000 euros pour quinze structures identifiées par le Chambre d’agriculture d’Ile-de-France.

Une commission des aides Agricoles constituée d’élus et de partenaires a examiné chaque dossier individuellement et s’est assuré que tous les autres dispositifs d’urgence existants ont été mobilisés pour ces acteurs en difficulté.

● Parmi ces 15 structures bénéficiaires, deux sont sur le canton de Saint-Ouen-l’Aumône :

- Les écuries du Val Fleuri à Nesles-la-Vallée ont bénéficié d’une aide de 2 000 € ;

- Les écuries Georges Caubet à Mériel ont bénéficié d’une aide de 1 000 €.

**Insertion professionnelle**

Dans le cadre du Plan de relance en faveur des jeunes valdoisiens voté en septembre 2020, le Département a inauguré un dispositif inédit avec la Bourse à impact social et environnemental. L’objectif est de soutenir des projets de créations d’entreprise portés par des jeunes Valdoisiens ayant un impact positif sur le territoire. Lors de la première édition, 10 projets ont été récompensés et ont reçu un soutien global de 60 000 € et ont pu bénéficier d’un accompagnement à la création d’entreprise par les experts d’Initiactive 95. Ces jeunes Valdoisiens ambitionnent de lancer leur entreprise dans des secteurs divers : écologie, cosmétique, aide à la personne, épicerie sociale, santé et sport.

→ Un projet récompensé est situé sur le canton :

* **Linnovante à Saint-Ouen-l’Aumône**

Son projet est de créer un atelier de fabrication de maroquinerie en lin. Linnovante s’inscrit dans une démarche d’économie solidaire et responsable avec une utilisation de matières premières végétales biologiques et d’un savoir-faire haut de gamme. Le Département attribue une bourse de 6 000 euros à Deolinda Santos Nunes Lobo, porteuse de ce projet de maroquinerie en lin.

**Aide aux associations**

**Total des subventions aux associations d’avril 2015 à mars 2021 : 3 016 843 €**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

Subventions accordées entre 2015 et 2020 dans le cadre du Guide des Aides :

**4 703 714,22 €**

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2020 Création d'une maison de santé**

La commune a souhaité renforcer l'offre de soins de proximité et augmenter le nombre de médecins généralistes exerçant dans la commune afin d'anticiper le manque de professionnels de santé qui se profile à court terme.

Aussi, après une concertation avec l'ARS et l'URPS, la commune a décidé de soutenir la création d'une maison médicale de santé pluridisciplinaire située rue Maurice Dampierre, dans le centre-ville, en réhabilitant les anciens locaux de la pharmacie et du cabinet de kinésithérapie sur la dalle haute du Grand Centre.

D'une surface totale de 350 m2, ces locaux disposeront d'un accueil/secrétariat, de salles d'attente, de cinq cabinets de médecins, de trois bureaux d'assistants-internes, d'un pôle de soins infirmiers, d'un bureau d'orthophoniste et d'un bureau pour une sage-femme.

Ils seront loués via un bail professionnel pour une durée de six ans aux professionnels de santé qui intègreront la maison médicale (loyer actuellement estimé à 6 €/m²/mois).

A ce jour, un médecin généraliste saint-ouennais, deux médecins généralistes extérieurs et trois infirmières se sont engagés dans la démarche. Une association loi de 1901 a été créée en juillet 2019 à leur initiative pour participer activement à la création de cette maison de santé du Grand Centre.

L'ouverture de la structure est programmée fin septembre 2020.

Le Département a approuvé une subvention de **125 000 €** en avril 2020.

Une subvention d'un montant de 250 000 € est allouée par l'ARS pour la réalisation de ce projet de restructuration et de mise aux normes dont le coût global est estimé à 618 832 € HT.

**SAINT-OUEN-L’AUMONE/ CACP**

**2020 Création d’un centre de loisirs pour le futur groupe scolaire Liesse II**

La CACP prévoit la réalisation d'un groupe scolaire "Liesse II" à Saint-Ouen l'Aumône : cf ci-après. Parmi ses équipements, un centre de loisirs d'une surface de 445 m² sera créé et disposera de 7 salles d'activité, un bureau de direction et des locaux de rangement.

Le coût total de la réalisation du groupe scolaire "Liesse II" s'élève à 9 372 258 € HT, dont 1 014 308 € HT pour le centre de loisirs sans hébergement.

La subvention du Département est de **200 000 €** pour le centre de loisirs.

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2019 Inauguration de la résidence Simone Veil**

Chef de file des solidarités territoriales, le Conseil départemental met au cœur de ses priorités la revalorisation des zones urbaines en difficulté et la réhabilitation des quartiers vieillissants.

Il s’agit là d’une politique ambitieuse puisqu’elle entend réduireles écarts de développement au sein des villes, restaurer l’égalité républicaine et améliorer les conditions de vie de tous les Valdoisiens, et notamment des plus fragiles. Pour ce faire, le Département accompagne les collectivités et les bailleurs, dans le financement de leurs projets.

Dans le cadre d’une convention avec l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le Département a ainsi soutenu la reconstruction de la résidence sociale Simone Veil à hauteur de près de **411.000 euros**. Il s’agit de l’ancien Foyer des Travailleurs Migrants du quartier de Chennevières à Saint-Ouen-l’Aumône qui laisse aujourd'hui sa place à une résidence de 190 studios de 18 m², autonomes, meublés et équipés.

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2019 Aide à la vidéoprotection**

Afin de répondre aux préoccupations de ses habitants en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la commune de Saint-Ouen l’Aumône a décidé de mettre en œuvre une extension de son dispositif de vidéoprotection réactive déployé en 2015, en association avec la police nationale.

Certains espaces, que ce soit de par leur configuration spatiale, urbanistique ou architecturale, leur fonctionnalité ou leur destination, constituent des pôles attractifs pour les délinquants et favorisent le développement de certaines formes de criminalité. La commune souhaite donc pouvoir sécuriser ces lieux particulièrement exposés aux phénomènes de délinquance et accroître la dissuasion en mettant en place 36 nouvelles caméras.

Les dépenses présentées par la commune s'élèvent à 338 520 € HT et la subvention départementale accordée à Saint-Ouen l’Aumône s'élève à **88 015 €.**

Une subvention de soutien au développement de la police municipale a également été votée en 2019 pour **4.000€**

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2019 Ouverture de classes dans les groupes scolaires**

La commune de Saint-Ouen l'Aumône a entrepris en 2019 l'installation d'un modulaire comprenant deux classes dans l'école Jean-Jacques Rousseau, dans le cadre du dédoublement des classes de CP en zone d'éducation prioritaire.

Coût total de l'opération : 271 777,34 € HT

Subvention du Département : **19 200 €**

La commune de Saint-Ouen l'Aumône a également entrepris en 2019 l'acquisition de bâtiments modulaires en vue de l'ouverture de deux classes et de l'extension d'un restaurant scolaire dans les groupes scolaires Prévert et Matisse.

Coût total de l'opération 900 000 € HT

Montant de la subvention **28 800 €**

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2019 Extension du COSEC Marcel Pagnol**

Afin de répondre aux besoins sportifs générés par l'accroissement de la population Saint Ouennaise et notamment sur le quartier de Liesse, la commune de Saint-Ouen l'Aumône a choisi de densifier le site du stade Escutary. Le nouvel équipement multisports doit permettre de répondre aux sollicitations de créneaux sportifs des associations, aux besoins sportifs des scolaires et de permettre la pratique de nouvelles activités sportives.

Le choix du site s'est effectué en raison de la proximité avec le quartier de Liesse, de la présence de nombreuses places de stationnement et du caractère sécuritaire que présente le site (site clos).

Le bâtiment est composé d'un accueil, d'un espace sportif homologué (44 m x 24 m x 7m), d'une loge de gardien, de sanitaires publics, d'une infirmerie et de locaux techniques.

Coût total du projet de la commune de Saint-Ouen l'Aumône : 1 500 000 €

Subvention accordée : **240 000 €**

**2019 CACP/SAINT-OUEN-L’AUMONE Construction d’un groupe scolaire**

La CACP, au titre de ses compétences en matière de développement urbain et d'accueil des populations nouvelles, prévoit la réalisation d'un groupe scolaire "Liesse II" à Saint-Ouen l'Aumône.

En effet, dans le cadre du développement urbain du quartier du Val de Liesse, 850 nouveaux logements vont être prochainement réalisés. Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants des futures familles, il convient de construire, pour la rentrée scolaire 2021, un nouveau groupe scolaire.

L'établissement comportera 18 salles de classes (8 classes maternelles et 10 classes élémentaires), 4 salles pour des enseignants spécialisés, 1 salle de motricité, 3 dortoirs, 1 salle informatique, 1 bibliothèque, la demi-pension et un centre de loisirs. Une fois réalisé, l'établissement sera transféré à la commune qui devra en assurer la gestion et l'exploitation.

Le coût total de l'opération est de 11 177 024 € HT

Le montant de la subvention est de **2 020 000 €.**

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2018 Réfection de voirie**

Le dispositif des Aides aux communes concernant la voirie communale et intercommunale, consiste en une aide aux travaux de voirie, de viabilité, d'aménagement de sécurité, de feux tricolores et de signalisation (réfection de chaussée et trottoirs, création de passage piétons surélevé, réalisation de zone 30, pose de barrières, aménagement de circulations douces…) sur la voirie non départementale, et reconnus d'intérêt communautaire dans le cas de groupements de communes.

En 2018, la commune de Saint-Ouen l’Aumône a sollicité

>> Une subvention départementale pour la création d’un giratoire rue Saint-Hilaire : subvention accordée : **40 000 €**

>> Une subvention départementale pour des travaux de voirie : **57 000 €**

- aménagement du carrefour des rues Gachet et Rémy ;

- réfection de la couche de roulement rue Gachet ;

- aménagement de la rue de Cordeville ;

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2017 Réfection de voirie**

Réfection des voiries de la rue de Chennevières dans le cadre de la sécurisation aux abords du groupe scolaire Jean Jacques Rousseau : Création de places de stationnement, création d'un trottoir et mise en place d'un système de ralentissement, prise en compte des normes PMR dans le cadre de l'aménagement.

Le coût total de l'opération est de 200 000 € HT

Le montant de la subvention est de **40 000 €.**

**SAINT-OUEN-L’AUMONE**

**2017 Ouverture de classes à l’école maternelle Jean Effel**

La commune de Saint-Ouen-l’Aumône a souhaité acquérir, à titre provisoire, deux préfabriqués pour y installer des classes, à l’école maternelle "Jean Effel", pour un montant total de 212 225 € HT.

Subvention accordée **: 18 000€.**

**AUVERS-SUR-OISE**

**2020 Restauration de l’église Notre Dame de l’Assomption**

Le Département soutient les communes et les groupements de communes dans le domaine culturel au titre des dispositifs du guide des aides départementales.

Au titre du patrimoine historique communal, la subvention d'un montant de 84 881,16 €, accordée en mars 2017 (cf ci-dessous)pour la restauration et l'entretien des couvertures de l'église Notre-Dame de l'Assomption a été prorogée.

**AUVERS-SUR-OISE**

**2019 Acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque**

La commune d’Auvers-sur-Oise a décidé de créer une médiathèque publique (dont le financement a fait l'objet d'un contrat régional 2012-2017 et d’une subvention départementale de **205 380 €).**

Elle se situe sur le site de l’ancienne école Eugène Aubert dont le bâtiment a été réhabilité afin d’en faire une médiathèque de type "tiers lieu". Cette médiathèque a vocation à devenir le premier équipement culturel de la commune et à accueillir les publics de l’intercommunalité.

Pour mener à bien ce projet, la commune d’Auvers-sur-Oise a souhaité acquérir du mobilier de bibliothèque spécifique afin d’apporter un soin particulier à l’accueil des publics, à la mise en place de services adaptés et à l’aménagement des collections.

Montant de la subvention : **15 161€**

Cout du projet : 94 758€

**AUVERS-SUR-OISE**

**2018 Voirie**

Une subvention de 57 000 € a été accordée à la commune d’Auvers-sur-Oise pour l’aménagement du carrefour rues Gachet et Rémy, pour la réfection de la couche de roulement rue Gachet et l’aménagement de la rue Cordeville.

**AUVERS-SUR-OISE**

**2017 Restauration de l’église Notre Dame de l’Assomption**

>> Présentation historique

L’église paroissiale dédiée à Notre-Dame est classée Monument Historique en 1915. Son chœur et son transept sont érigés au XIIe siècle tandis que la nef de l’édifice date des années 1220.

Le chevet est repris vers 1260 ; ses fenêtres agrandies sont alors ornées d’un réseau à lancettes et trilobes assez classique à cette époque. A la croisée du transept s’élève une tour clocher du XIIe siècle dont le décor, à deux baies flanquées de colonnettes sur chaque face et toit en bâtière, relève d’un modèle courant en Ile-de-France. L'abside comporte une corniche beauvaisine caractéristique des constructions beauvaisiennes du XIIe siècle.

Vincent van Gogh l’a représentée dans un tableau intitulé "L’église d’Auvers-sur-Oise". Cette œuvre, autrefois propriété du docteur Gachet, est aujourd’hui présentée au musée d’Orsay.

>> Présentation de la restauration

Les derniers travaux de restauration entrepris sur l’édifice sous la maîtrise d’œuvre de l'architecte en chef des Monuments Historiques, Pierre-André Lablaude, achevés en 2010, portaient sur le clocher.

La couverture est globalement en mauvais état. Sa dernière restauration complète date de 1985. La restauration et l'entretien de l'ensemble des couvertures et charpentes s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés sur la couverture de l'absidiole Nord en 2016.

Les versants Nord de la toiture présentent des désordres inquiétants en raison de l’envahissement progressif de la mousse et de divers végétaux (lichens, mousse, arbustes,…). L'absence de gouttières sur une majeure partie des couvertures pose un problème d'inondation des sols. Ces désordres s’accompagnent d’une dégradation des tuiles et de leur glissement avec une perte d’étanchéité à l’eau des toitures, nécessitant ainsi une remise en état de la totalité des couvertures.

Après analyse des désordres existants, il ressort un ordre d’urgence et de phasage des travaux sur 4 années :

- phase 1 : la restauration des couvertures du bras Nord du transept, la révision des égouts du clocher et des abat-sons, et l’installation d’une surveillance des fissures dans la nef ;

- phase 2 - la révision des couvertures du chœur et du bras Sud du transept ; la restauration de la poivrière de la tourelle d’escalier Sud ;

- phase 3 – la réfection du versant Sud de la nef et la révision du bas-côté Sud, y compris la restauration des couvrements des arcs-boutants ;

- phase 4 : la réfection du versant Nord de la nef et la révision du bas-côté Nord, y compris la restauration des couvrements des arcs-boutants et la restauration du couvrement de tourelle d’escalier Ouest.

Montant total du projet : 472 911€

Montant de la subvention : **84 881,16€ (prorogée en 2020)**

**AUVERS-SUR-OISE**

**2016 Travaux d’aménagement**

Le projet de la commune d’Auvers-sur-Oise concerne des travaux d’aménagement des sorties du groupe scolaire des Aulnaies :

- rue des Aulnaies : sécurisation du passage piéton, création d’un plateau surélevé et aménagement d’un parvis,

- allée Henri Mataigne : mise en sécurité du trottoir.

Montant total du projet 38 367,35

Montant de la subvention  **19 183,68 €**

**AUVERS-SUR-OISE**

**2016 Inauguration de la mairie et du parvis rénové**

La rénovation était d’autant plus nécessaire que de célèbres peintres, dont Vincent Van Gogh, ont contribué par leur art à immortaliser ce bâtiment.

Le Conseil départemental du Val d’Oise soucieux de la valorisation du patrimoine culturel du territoire et dont la mission est de faire bénéficier les valdoisiens d’un équipement public de qualité à proximité immédiate, a financé à hauteur de **30 000 euros** les travaux de ravalement de la Mairie et son accessibilité.

Construite en 1861, un ravalement de l’ensemble des façades de la Mairie, avec des reprises architecturales pour lui rendre son cachet d’origine, a donc été réalisé.

**AUVERS-SUR-OISE**

**2015 Voirie**

Réfection de voirie et d'enfouissement de réseaux rue de Chaponval et des Bartagnolles

Montant du projet : 138 725€

Montant de la subvention : 39 536,63€

**MERY-SUR-OISE**

**Contrat d’Aménagement Régional 2019 /2022**

Le Contrat d’Aménagement Régional que nous avons signé est une avancée pour la ville de Méry-sur-Oise car il concourt à sa transformation et assure son développement. Le Département du Val d’Oise a participé à ce contrat d’aménagement régional en y apportant un soutien financier conséquent –**331 922, 85 €**. A noter que la Département du Val d’Oise est le seul département d’Ile-de-France à financer ce type de contrat.

Ce contrat doit permettre 4 opérations : réhabilitation du groupe scolaire du Centre (235 399,92 €), aménagement du Pôle Jeunesse (14 979,93 €), mise en valeur de la place de la mairie (63 430,20 €) et l'installation d'aires de jeux Quartier Vaux et Maubuisson (18 112,80 €).

**MERY-SUR-OISE**

**2020 Travaux dans les groupes scolaires**

La commune de Méry-sur-Oise entreprend différents travaux d'aménagement, de rénovation, et de sécurisation de l'école Jean Jaurès et des groupes scolaires Gaston Monmousseau et du Centre.

Coût total de l'opération : 15 248 € HT

Montant de la subvention : **6 557 €**

**MERY-SUR-OISE**

**2019 Implantation d’un marché sur le parvis de l’Hôtel de ville**

La commune de Méry-sur-Oise compte 51 commerces et services pour 9 514 habitants.

Ces commerces sont majoritairement concentrés sur l’avenue Marcel Perrin et couvrent imparfaitement les besoins de proximité des habitants, notamment sur le plan de l’alimentation.

Dans le cadre d’une étude portant sur la requalification urbaine du cœur de ville, portée avec la Société d'Economie Mixte Départementale pour l'Aménagement du Val d'Oise (SEMAVO) et la Caisse des dépôts et consignations, il a été préconisé de reconstruire une centralité commerciale en cœur de ville en rassemblant l’offre commerciale aujourd’hui dispersée le long de l’avenue Marcel Perrin.

La commune a donc décidé d’engager un projet de création d’un marché de plein vent sur le parvis de l’hôtel de ville qui accueille environ 12 commerçants une fois par semaine.

Le marché bénéficie d’une zone de chalandise de près de 10 000 habitants selon l’étude menée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) du Val d’Oise, et peut répondre à la demande forte de produits alimentaires frais et diversifiés exprimée par les habitants.

Le coût global du projet porté par la commune de Méry-sur-Oise s’élève à 74 730,70 € HT

L’aide départementale s’élève à **14 464,94 €**

**MERY-SUR-OISE**

**2018 Travaux dans les écoles**

**10 280€** ont été accordés à la commune de Méry-sur-Oise pour la peinture de l'école élémentaire Jean Jaurès et des travaux de rénovation d'une salle d'activités et de l'office de restauration à l'école élémentaire du Centre.

**MERY-SUR-OISE**

**2017 : diverses aides aux communes**

Achat d’un véhicule de Police municipale : **3 280€**

Peinture pour l'école élémentaire Jean Jaurès et travaux de rénovation d'une salle d'activités et de l'offre de restauration à l'école élémentaire du Centre **5 506 €.**

Rénovation des voies communales : la sente du four à chaux, le chemin de Pontoise : **57 000€**

**MERY-SUR-OISE**

**2016 : travaux dans les écoles**

La commune de Méry-sur-Oise a entrepris des travaux de restructuration pour l’agrandissement d’une salle de classe à l’école élémentaire du Centre, pour un montant total de 74 350 € HT.

Montant de la subvention : **15 613€.**

**MERY-SUR-OISE**

**2015: Travaux d'investissement dans l'école du centre**

Construction d’un préau, aménagement d'une classe, et d'une salle d'activités pour un montant total de 280 000€ HT.

Subvention du Département : **100 800€**

**MERY-SUR-OISE**

**2015: Travaux d'investissement dans le gymnase municipal**

La commune de Méry-sur-Oise a souhaité réaliser d’importants travaux d’investissement dans le gymnase municipal, situé à proximité du collège Jacques-Yves Cousteau.

Cet équipement construit en 1989, présentait des fuites de toiture importantes, dues à sa vétusté. Il convenait donc de procéder à la rénovation complète de la toiture en polycarbonate.

Le revêtement de sol réalisé à l’origine de la construction ne répondait plus aux normes actuelles (amortissement, marquages au sol…). L’une des deux chaudières était actuellement hors service, la seconde vétuste.

Enfin, à la demande des associations sportives, mais aussi pour le confort de tous les usagers, sportifs ou collégiens, la municipalité a également prévu la réalisation d’une buvette, la rénovation des douches et vestiaires (mise en peinture, pose de sèche-mains…).

Le coût total de cette réhabilitation est de 254 500 € HT.

La subvention accordée s’élevait à **104 345 €.**

**MERIEL**

**2020 Création de 156 logements sur le secteur de la gare**

Le portage foncier a été fait par l’EPF. L’opération comprend 86 appartements locatifs et 68 appartements en accession. Le programme est en cours de commercialisation, la livraison était prévue début 2020. Dossier cantonal de Saint Ouen l’Aumône 4 → Saint-Ouen l’Aumône, Liesse 2 : Création d’un nouveau quartier en continuité de l’existant. Il s’agit de construire environ 800 logements dont 25% de logements sociaux, la réalisation d’un groupe scolaire et de plusieurs lots d’activités.

**MERIEL/SMBO**

**2020 projets de restauration et de valorisation écologique des Berges de l'Oise**

*Contexte : Créé en 2003 à l’initiative du Département, le Syndicat Mixte des Berges de l’Oise, devenu aujourd’hui Syndicat Mixte du Bassin de l’Oise (SMBO), exerce les compétences d’entretien, d’aménagement et de développement touristique des berges de l’Oise pour le compte des intercommunalités riveraines de l’Oise dans le département du Val d’Oise.*

*Le Département est membre du Syndicat au titre des compétences relatives à l’entretien et la restauration des berges de l’Oise, à l’animation et la valorisation touristique et à l’entretien, la valorisation d’espaces naturels humides. Les études et travaux d’investissement du SMBO peuvent être financés par le Conseil départemental du Val d’Oise.*

Le SMBO souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation et de valorisation des berges en amont du pont de la D 151 à Mériel. Les enjeux du projet sont la préservation du cheminement piéton sur la berge et la diversification des habitats aquatiques. Le Syndicat projette de mettre en œuvre ces travaux selon des techniques mixtes et de génie végétal.

L’ensemble du secteur représente une intervention sur 260 mètres linéaires de berges, afin de permettre une amélioration écologique de ce dernier, décomposé comme suit :

- 100 mètres linéaires de reprofilage léger des berges ;

- 160 mètres linéaires de berges concernées par des opérations de protection de berges.

Cette opération inclut la pose de clôture et la remise en état du cheminement sur les

260 mètres linéaires.

Le montant de l'opération s'élève à 166 794, 98 € HT.

La subvention du Département s’élève à 33 914 €.

**MERIEL/SMBO**

**2019 travaux dans les écoles**

>> Travaux de réfection des toitures, des sols, des murs et isolation des combles de l'école élémentaire Henri Renault et de l'école maternelle Château Bland

Montant des travaux : 37 234€

Montant de la subvention : 15 638€

>> Rénovation du groupe scolaire Henri Bertin et de l'école Henri Renault

Montant des travaux : 50 382,98€

Montant de la subvention : 21 000€

**MERIEL**

**2018 voiries**

Le projet de la commune de Mériel concerne :

- la réhabilitation des tapis du square Verdi ;

- la pose de ralentisseur rue Benjamin Godard ;

- le réaménagement de la place Jentel.

Montant des travaux : 366 980€

Montant de la subvention : 40 500€

**MERIEL**

**2017 travaux dans les écoles**

La commune de Mériel a sollicité une subvention pour réaliser des travaux d'isolation, de réfection de sols, de rénovation d'une salle de restauration et de création d'une classe pour l'école élémentaire Henri Bertin ; et de travaux de réfection des sols pour l'école maternelle Château Blanc.

Montant des travaux : 32 915,34€

Montant de la subvention : 12 300€

**MERIEL**

**2016 voiries**

Travaux d'aménagement de la voirie du Square Berlioz et l’allée du Parc (Réfection totale des chaussées existantes) : subvention accordée par le Département : 27 107,88€.

**FREPILLON**

**2018 voiries**

39 000€ ont été accordés à Frépillon pour des travaux de requalification des rues de Méry et d’Oradour.

**FREPILLON**

**2015 Travaux dans les écoles**

Aménagement d'une salle de classe dans les locaux de l'ancien centre de loisirs à l'école élémentaire Vieille Fontaine : subvention obtenue : 13 009€

**HEROUVILLE**

**2015 Divers aménagements :**

Maitrise du ruissellement de bassin de la Cavée du Laye : subvention de 14 970€

Enfouissement des réseaux rue du Poteau : 23 100€

Enfouissement des réseaux rue Paul Bagnard : 22 400€

**BUTRY SUR OISE**

**2018 Achat et pose d’un gazon synthétique pour le terrain de sport de l’école Raoul Sales**

Subvention CDVO : 8 991€

**BUTRY SUR OISE**

**2017 Réfection de la voirie rues Fragonard et du bout Baron**

Subvention CDVO 45 750€

**BUTRY SUR OISE**

**2016 aménagements et voiries**

Travaux de sécurisation aux abords du groupe scolaire Raoul Sales, rues des Rayons de la Pêcherie : aménagement d'une zone 30 (plateau surélevé, signalisation verticale et horizontale)

Reprise de la chaussée, mise en place de potelers et bandes d'éveil podotactiles

Reprise de trottoir et bande cyclable

Subvention CDVO : 29 452,40€

**LABBEVILLE**

**2015 divers aménagements**

ARCC Voirie route d’Herouville 23 648,56€

Maitrise du ruissellement sur le bassin versant l’Epine du Buc : 68 076€

**VALMONDOIS**

**2017 Restauration d’un dessin d'Honoré Daumier**

>> Présentation historique

Il s'agit d'un dessin qu'Honoré Daumier (1808-1879) a peint sur un mur de son atelier de Valmondois, où il vécut et décéda. Ce dessin représente la tête d'un vieil homme de profil dessiné au lavis d'encre sur un enduit de plâtre.

Cette œuvre est représentative des têtes d'expression et des caricatures réalisées par l'artiste tout au long de sa carrière de peintre et caricaturiste, dont la renommée est mondiale dès le 19ème siècle.

>> Présentation des désordres et de la restauration

Ce dessin a dû être déposé de son support mural pour être transféré sur un nouveau support en aluminium alvéolé. Sur ce nouveau support, les fissures et les lacunes qui endommageaient le dessin ont été comblées au mastic et retouchées dans le ton de l'enduit.

L'œuvre, donnée à la commune par son propriétaire avant la vente de la maison, est conservée et présentée à la mairie de Valmondois.

Subvention CDVO : 1 470€

**VALMONDOIS**

**2017 Travaux de voirie route des Sablons, rue Georges Huisman et rue du Mont la Ville**

Subvention CDVO : 46 500€

**VALMONDOIS**

**2015 divers travaux**

ARCC Voirie : 28 500€

Travaux de remplacement des fenêtres et rénovation des sols et peintures d'une classe au groupe scolaire Hoffmann : 5 561€